



## **Statut professionnel : Joindre un justificatif de moins de 3 mois**

- Artisan
- Artiste (maison des artistes)
- Auto entrepreneur
- Autre :
- **Joindre votre attestation d'assurance professionnelle à jour**
- L'activité artisanale décrite est :
  - Mon activité principale
  - Une activité secondaire

## **Stand :**

Votre préférence de stand : Comme rappelé dans le règlement du salon, nous tenterons au maximum de respecter votre choix, mais les emplacements se décideront aussi dans un soucis d'esthétique et de rationalité.

- Stand de 5m dos au mur, sans grille : 270 €
- Stand de 5m, avec un angle et grilles : 290 €
- Stand de 5m, avec deux angles et grilles : 320 €

Pour voir la configuration des divers stands : consultez la vidéo du salon Articaad 2025

## **Règlement :**

- Un chèque de caution de 100 €.
- Un chèque de règlement de 320 €. Encaissé en octobre( si le stand qui vous est attribué est d'un montant inférieur, un remboursement vous sera fait en début de salon)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Créations Artisanales Nord Isère**. **Attention préciser au dos la raison sociale de votre activité.**

**Ils ne seront à envoyer que si votre candidature est retenue et dans la semaine qui suit la réponse.**

**Compte tenu du nombre de demande, tout dossier incomplet ou ne respectant pas les consignes demandées sera rejeté.**

Le dossier est à retourner accompagné des pièces demandées, avant le 30 avril 2026 à l'adresse suivante : Création artisanale nord isère chez Didier Trotel 498 avenue des frères Guiguet 38630 Corbelin

Vous avez besoin de renseignement complémentaire ?  
Didier Trotel sera à votre écoute au 06 07 16 58 92

Peut être au plaisir d'une prochaine rencontre !

L'équipe de Création Artisanale Nord Isère

**L'association organise au printemps 2027 un salon « Bois et métal ». Si vous êtes concerné, souhaitez-vous recevoir les informations concernant ce salon ?**

OUI

NON